



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**Séance ordinaire
du 11 février
2013**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au lieu habituel en la salle du conseil, lundi le 11^{ième} jour de février deux mille treize, sous la présidence de madame Céline Geoffroy, Mairesse. La session débute à 19:32 heures.

Sont présents formant quorum;

Mme Céline Geoffroy, mairesse
Mme Marthe Blanchette, conseillère
M. Réjean Belleville, conseiller
M. Pierre Guilbault, conseiller
M. Michel Picard, conseiller

est également présent;

M. Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire trésorier.

Mme Christine Marion, conseillère, arrivée à 19:40.

M. Pierre Venne, conseiller, absent.

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ayant eu lieu le 14 janvier 2013 à 19 :30 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 04 février 2013 tenue quant à elle à 21:00;
- 04- Approbation des comptes payables et payés
- 05- Autorisation d'un transfert budgétaire
- 06- Correspondance :
 - 6.1- Mandat architecte;
 - 6.2- Mandat à la compagnie Technika Électrique pour la configuration et la formation pour le système informatique à la station de pompage;
 - 6.3- Autorisation à l'École secondaire de l'Érablière afin de circuler sur la voie publique situé à Notre-Dame-de-Lourdes les 18 et 19 mai 2013 dans le cadre de leur activité de course `pié de 200 km ;
- 07- Dépôt des rapports et autres décisions services administratives :
 - 7.1- États des revenus et des dépenses au 31 janvier 2013;
 - 7.2- Technicienne en loisirs – Mme Karine Sansoucy – Dépôt du rapport de janvier 2013;
 - 7.3- Demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada 2013;
 - 7.4- Autorisation au directeur général pour la création d'une petite caisse au montant de 250 \$;
 - 7.5- Résolution autorisant un emprunt temporaire – Règlement numéro 04-2012, règlement concernant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue Guilbault (phase II);
 - 7.6- Résolution autorisant un emprunt temporaire – Règlement numéro 06-2012, règlement concernant l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;
 - 7.7 Modification au règlement numéro 1-2013 – Règlement déterminant les taux de taxes, de compensations pour l'exercice financier 2013;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 7.8- Adjudication du contrat pour des services professionnels reliés à l'exploitation des installations de captage, de traitement, de stockage et de distribution de l'eau potable pour l'année 2013;
- 7.9- Modification des conditions salariales de la technicienne en loisirs;
- 7.10- Modification de l'entente avec la Sûreté du Québec;
- 7.11- Autorisation pour l'achat d'équipements sonores pour la salle municipale;
- 7.12- Adhésion aux services offerts sur le portail Le Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2013;
- 7.13- Autorisation des prévisions budgétaires en prévision de l'activité du Carnaval d'hiver 2013;
- 08- Rapport des comités
- 09- Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 9.1- Dépôt du rapport des permis de janvier 2013;
- 10- Avis de motion
- 11- Adoption des règlements
- 12- Affaires nouvelles
 - 12.1- Adoption du bilan 2012 et du plan de développement pour l'année 2013 du comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale;
 - 12.2- Nomination d'une représentante au comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale;
 - 12.3- Autorisation du projet d'automatisation des portes de l'Hôtel de Ville et de la Multithèque (bibliothèque et bureau de poste) et réaménagement du trottoir de l'hôtel de ville ainsi que la présentation d'une demande d'aide financière en vertu du programme PIQM-MADA;
 - 12.4- Autorisation du protocole d'entente et des signataires pour la présentation d'une demande d'aide financière en vertu du programme PIQM-MADA;
- 13- Varia
- 14- Période de Questions
- 15- Levée de l'assemblée

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

2013-02-020

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

2013-02-021

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
il est résolu :



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013 à 19:30 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 04 février 2013 à 21:00 heures;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), le secrétaire-trésorier soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'il a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver;

2013-02-022

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :

D'approuver les comptes au montant de 165 767.11 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

05- Transferts budgétaires au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'harmoniser les prévisions budgétaires 2012 avec l'imputation comptables des dépenses engagées dans l'exercice financier 2012 pour les postes budgétaires correspondants;

2013-02-023

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

		DT	
0213000321	Frais de poste	40,65	
0213000670	Fournitures de bureau	300,00	
0213001527	Entretien équip. bureau	423,40	
0232001525	Entretien des véhicules	10,10	
0241300521	Entretien réseau aqueduc	87,98	
			CT
0121110000	Revenus de taxes foncière		862,13

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

06- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Le directeur général et secrétaire-trésorier a remis, pour informations à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

Lettres entraînant des décisions :

6.1- Lettre de Lachance et Associée, Architectes – Mandat pour les plans, devis et surveillance dans le cadre du projet de construction d'un système de transport vertical à la Multithèque;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite de l'offre de services transmises par cette entreprise;

2013-02-024

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1 - Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2 - D'accorder le contrat au montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

6.2- Lettre de Technika Électrique pour un mandat concernant la configuration et la formation sur le système de télématique de la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite de l'offre de services offerts par cette entreprise;

2013-02-025

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
il est résolu :

- 1 - Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2 - D'accorder le contrat au montant de 1 000\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

6.3- Lettre de l'École secondaire de l'Érablière afin de circuler sur la voie publique situé à Notre-Dame-de-Lourdes les 18 et 19 mai 2013 dans le cadre de leur activité de course `pied de 200 km;

2013-02-026

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le Conseil municipal autorise l'École secondaire de l'Érablière à circuler sur la voie publique situé à Notre-Dame-de-Lourdes les 18 et 19 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

07- DÉPÔT DES RAPPORTS ET AUTRES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

7.1- États des revenus et des dépenses au 31 janvier 2013;

M. Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

Le Conseil Municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

7.2- Technicienne en loisirs – Mme Karine Sansoucy – Dépôt du rapport de janvier 2013;

Dépôt du rapport de la technicienne en loisirs, Mme Karine Sansoucy, décrivant les activités effectuées durant le mois de janvier 2013.

Le Conseil Municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

7.3- Demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que la Municipalité offre le service de camp de jour aux parents de Notre-Dame-de-Lourdes à l'été 2013;

2013-02-027

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil autorise une demande de subvention à Développement des ressources humaines du Canada dans le cadre du programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA(ÉÉC) – 2013, afin d'embaucher deux étudiants pour une période de huit semaines (40 heures par semaine au salaire minimum) débutant le 25 juin et se terminant le 16 août 2013.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

7.4- Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour la création d'une petite caisse au montant de 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier doit régulièrement procéder aux remboursements de petites dépenses et de timbres postes;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menus dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

2013-02-028

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 2- Que le Conseil municipal autorise l'émission d'un chèque au montant de 250\$ pour la mise en place d'une petite caisse par le directeur général et secrétaire-trésorier;
- 3- Que la petite caisse soit contrôlée par le directeur général et secrétaire-trésorier et balancée et renflouée lorsque requis.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier

7.5- Résolution autorisant un emprunt temporaire – Règlement numéro 04-2012, règlement concernant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue Guilbault (phase II);

CONSIDÉRANT l'article 1093 du Code municipal de la province de Québec permettant de contracter des emprunts temporaires en vertu d'un règlement d'emprunt approuvé;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser des emprunts temporaires dans le cadre du règlement numéro 04-2012, règlement concernant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue Guilbault (phase II) et autorisant des travaux d'infrastructure et un emprunt pour en acquitter le coût;

2013-02-029

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise des emprunts temporaires maximaux de 252 305 \$ au taux préférentiel en vigueur auprès de la Caisse Desjardins de Joliette;
- 3- Que les emprunts temporaires décrétés au paragraphe précédent soient versés au fur et à mesure que les fonds seront requis afin de minimiser les coûts d'intérêts;
- 4- Que Madame la mairesse, Céline Geoffroy, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Yves Beauchamp, soient autorisés à signer les documents financiers nécessaires à l'exécution de la présente résolution pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Sylvie Boisclair, directrice de comptes, Centre financier aux entreprises Joliette – de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

7.6- Résolution autorisant un emprunt temporaire – Règlement numéro 06-2012, règlement concernant l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT l'article 1093 du Code municipal de la province de Québec permettant de contracter des emprunts temporaires en vertu d'un règlement d'emprunt approuvé;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser des emprunts temporaires dans le cadre du règlement numéro 06-2012, règlement concernant l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et autorisant des travaux d'infrastructures et un emprunt pour en acquitter le coût;

2013-02-030

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise des emprunts temporaires maximaux de 766 079 \$ au taux préférentiel en vigueur auprès de la Caisse Desjardins de Joliette;
- 3- Que les emprunts temporaires décrétés au paragraphe précédent soient versés au fur et à mesure que les fonds seront requis afin de minimiser les coûts d'intérêts;
- 4- Que Madame la mairesse, Céline Geoffroy, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Yves Beauchamp, soient autorisés à signer les documents financiers nécessaires à l'exécution de la présente résolution pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Sylvie Boisclair, directrice de comptes, Centre financier aux entreprises Joliette – de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier

7.7- Modification du règlement numéro 1-2013 – Règlement pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2013;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2013-01-013 concernant le règlement 1-2013, des informations nouvelles amènent le Conseil à apporter des modifications aux articles 3, 6 et 10 dudit règlement;

2013-02-031

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 2- Que le Conseil municipal modifie l'article 3 du règlement 1-2013 en remplaçant le taux de 0,00428 du 100 \$ pour le code de taxe 302 par le taux de 0,00360 du 100 \$ d'évaluation;
- 3- Que le Conseil municipal modifie le 2^{ième} paragraphe de l'article 6 du règlement 1-2013 en remplaçant le montant de 807.86 \$ pour le code de taxe 306 par le montant de 792.68 \$ et en y ajoutant le paragraphe suivant : Qu'un montant fixe de 69.04 \$, au code de taxe numéro 315, en remboursement des intérêts et du capital soit imposé et prélevé pour l'exercice financier 2013 à chaque propriétaire du secteur identifié à l'annexe D du règlement 1-2009;
- 4- Que le Conseil municipal modifie l'article 10 du règlement 1-2013 en remplaçant le taux de 1,03 du pied linéaire pour le code de taxe 401 par le taux de 0,8522 du pied linéaire et en remplaçant le taux de 0,0725 du 100 \$ pour le code de taxe 402 par le taux de 0,0530 du 100 \$ d'évaluation;
- 5- Que le règlement numéro 1-2013 ne soit pas autrement modifié;;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

7.8- Adjudication du contrat pour des services professionnels reliés à l'exploitation des installations de captage, de traitement, de stockage et de distribution de l'eau potable pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil a demandé par sa résolution numéro 2013-01-009 que le directeur général de la municipalité a procédé à un appel d'offre pour les services professionnels cités en titre;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant Avant taxes
Aquatech Inc.	21 540 \$
Nordikeau Inc.	11 400 \$

2013-02-032

Sur la proposition de Michel Picard,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal octroie le contrat pour l'année 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, Nordikeau Inc., les services professionnels reliés à l'exploitation des installations de captage, de traitement, de stockage et de distribution de l'eau potable au montant de 11 400 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise l'entente intervenu avec Madame Francine Guillemette de la firme Nordikeau Inc. à l'effet que la clause 4.1.4 doit être modifiée pour se lire comme suit : Faire exécuter, à ses frais, les travaux spécialisés de soudure importante, d'usinage de pièces, de réparation de moteurs électriques et des pompes de puits. À la demande de la Municipalité, la surveillance de Nordikeau pourrait être requise.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier

7.9- Modification des conditions salariales de la technicienne en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire de la majorité des salariés de la municipalité a été majoré d'un taux équivalent à 2 ½% pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective ne contient aucune clause prévoyant un ajustement du taux horaire de la technicienne en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est satisfait des services de la technicienne en loisirs et que le taux horaire associé à cette fonction devrait être majoré du même pourcentage que celui prévu pour l'année 2013 à l'annexe B de la convention collective;

2013-02-033

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise une majoration de 2 ½% du taux horaire de la technicienne en loisirs au 31 décembre 2012 à compter du 01 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier

7.10- Modification des signataires pour l'entente avec la Sureté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des changements ont eu lieu au sein des responsables de la Municipalité et que les personnes nommées par le Conseil comme autorisées à signer auprès de la Sureté du Québec doivent être modifiées;

2013-02-034

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser Monsieur Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, les formulaires et/ou demandes ou documents auprès de la Sureté du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

7.11- Offre de services d'achat d'équipements sonores et d'installation pour la salle municipale;

CONSIDÉRANT QU' une offre de services datée du 24 octobre 2012 a été demandée et reçue de la part de la compagnie Québec Son - Énergie pour l'achat et l'installation d'équipements sonores pour la salle municipale;

CONSIDÉRANT QU' une recherche auprès de d'autres fournisseurs a été



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

effectué et qu'aucun n'a déposé d'offre de services;

2013-02-035

CONSIDÉRANT QUE la proposition de services soumise satisfait le Conseil municipal;

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1 - Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2 - Que le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation des équipements sonores dont la description figure sur la soumission numéro 5787 pour un montant maximum de 3 800 \$ plus les taxes applicable.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

7.12- Adhésion aux services offerts par le portail – Le Réseau d'information Municipale du Québec pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Municipalité a reçu une offre d'adhésion au portail - Le Réseau d'information Municipale du Québec et est satisfait des services offerts par cette entreprise et que celle-ci propose un montant d'abonnement inférieur à la concurrence;

2013-02-036

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

- 1 - Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2 - D'adhérer pour l'année 2013 au portail du Réseau d'information Municipale du Québec au montant de 250 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

7.13- Autorisation des prévisions budgétaires en prévision de l'activité du Carnaval d'hiver 2013;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisirs a préparée l'activité et le budget du Carnaval d'hiver 2013;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menus dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

2013-02-037

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 2- Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité, Carnaval d'hiver 2013 le 23 février prochain, ainsi que le budget de revenus au montant de 500 \$ et le budget de dépense de 2 100 \$ tel que déposé par la technicienne en loisirs;
- 3- Que pour concilier le budget déposé, le Conseil autorise un transfert budgétaire au montant de 600 \$ du code de revenu de taxes foncières (01-211-10-000) au code de dépenses des activités de loisirs (02-701-50-459).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier

08- RAPPORTS DES COMITÉS

Madame Marthe Blanchette informe les membres du conseil et les gens présents dans la salle sur l'horaire et les activités qui seront offertes à la population lors du carnaval d'hiver qui aura lieu le 24 février prochain.

Madame Christine Marion donne des informations aux membres du conseil et à l'assemblée sur les activités à venir du comité vieillir et elle transmet les remerciements du comité à l'égard de la participation du Conseil municipal dans leurs initiatives.

Madame Céline Geoffroy fait un résumé des rencontres du comité des ressources humaines et sur le processus de remplacement au poste de journalier.

Monsieur Michel Picard donne un complément d'information aux membres du conseil et aux gens présents dans la salle sur le contrat accordé à NordiKeau plutôt au cours de l'assemblée.

09- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1- Dépôt du rapport des permis de janvier 2013;

Dépôt du rapport du service de l'urbanisme, décrivant les permis émis durant le mois de janvier 2013.

Le Conseil Municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

10- AVIS DE MOTION

11- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

12- AFFAIRES NOUVELLE

12.1- Adoption du bilan 2012 et du plan de développement pour l'année 2013 du comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale;

CONSIDÉRANT QUE le comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale a déposé le bilan de ses réalisations pour l'année 2012 et le plan de développement de ses priorités pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est satisfait des réalisations et des



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

orientations du comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale;

2013-02-038

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adopte le bilan 2012 et le plan de développement pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (priorités 2013) du comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale résumé au tableau annexé au présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.2- Nomination d'une représentante au comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater un représentant du Conseil au sein du comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale;

2013-02-039

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal mandate madame Céline Geoffroy, mairesse pour siéger comme représentante de la Municipalité au sein du comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.3- Autorisation du projet d'automatisation des portes de l'Hôtel de Ville et de la Multithèque (bibliothèque et bureau de poste) et réaménagement du trottoir de l'hôtel de ville ainsi que la présentation d'une demande d'aide financière en vertu du programme PIQM-MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est reconnue comme municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de l'Hôtel de ville et de la Multithèque et qu'elle désire améliorer l'accès à ces immeubles pour les aînés et les autres personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière confirme son appui au projet par sa lettre du 22 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE le comité Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale confirme son appui au projet par sa lettre du 24 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au programme PIQM-MADA pouvant offrir une aide financière et ainsi en permettre la réalisation;

2013-02-040

Sur la proposition de Madame Christine Marion,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 2- Que le Conseil municipal autorise le projet d'automatisation des portes de l'Hôtel de Ville et de la Multithèque (bibliothèque et bureau de poste) et le réaménagement du trottoir de l'hôtel de ville;
- 3- Que le Conseil municipal adopte le budget estimé à 20 235 \$, taxes nettes, préparé pour ce projet et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- 4- Que la Municipalité présente une demande d'aide financière pour le projet d'automatisation des portes de l'Hôtel de Ville et de la Multithèque (bibliothèque et bureau de poste) et le réaménagement du trottoir de l'hôtel de ville en accord avec le programme PIQM-MADA du Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.4- Autorisation du protocole d'entente et des signataires pour la présentation d'une demande d'aide financière en vertu du programme PIQM-MADA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes présente une demande d'aide financière au programme PIQM-MADA du Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet d'automatisation des portes de l'Hôtel de Ville et de la Multithèque (bibliothèque et bureau de poste) et le réaménagement du trottoir de l'hôtel de ville;

2013-02-041

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser madame Céline Geoffroy, mairesse et/ou monsieur Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité la demande d'aide financière et le protocole d'entente concernant le projet d'automatisation des portes de l'Hôtel de Ville et de la Multithèque (bibliothèque et bureau de poste) et le réaménagement du trottoir de l'hôtel de ville. Ces documents établiront, entre autres, les travaux et les coûts reconnus admissibles, les obligations de la municipalité, de même que les modalités de versement de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

13- VARIA

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-02-042

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Marthe Blanchette,
Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20:10 heures.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Yves Beauchamp
Directeur général et secrétaire-trésorier.